

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE476

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 41

À la première phrase de l'alinéa 7, après la dernière occurrence du mot :

« par »,

supprimer les mots :

« la ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.